Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_033-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 13 avril 2026

Date de convocation :
7 avril 2026

Date d'affichage :
7 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt-six, le lundi treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Audrey ROUXEL, Philippe THOMAS.

Absent excusé : Jérôme FAIX.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/033 : TRAVAUX DE RENOVATION DU COMMERCE COMMUNAL LE BRINGOLOIS ET DU LOGEMENT – ATTRIBUTION

Madame le Maire expose :

Des travaux de rénovation et de mise aux normes doivent être réalisés dans le commerce communal Le Bringolois et le logement lié, dans les domaines suivants : Electricité/plomberie – Menuiserie/placo – Peinture – Faïence/carrelage. La valeur estimée de ces travaux est inférieure à 100 000 € HT.

Or l'article R. 2122-8 du CCP dispose que *« l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures ou de services ou à 100 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux, ou pour les lots dont le montant est inférieur à ces montants et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1 ».*

Plusieurs devis ont donc été sollicités auprès des entreprises, dont le résultat figure dans ce tableau :

Lot	*Entreprise*	*Montant commerce en euros HT*	*Montant logement en euros HT*	*Montant TOTAL en euros HT*
1 - Electricité/plomberie	*SARL LUBIN*	*16 682,59 €*	*10 863,40 €*	*27 545,99 €*
2 - Menuiserie/placo	*Laurent BOUDER*	*6 200,00 €*	*-*	*6 200,00 €*
3 - Peinture	*EI GOREGUES PEINTURE*	*12 557,25 €*	*12 202,75 €*	*24 760,00 €*

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_033-DE

	MARJOT PEINTURE	*12 734,91 €*	*7 828,89 €*	*20 563,80 €*
4 - Faïence/carrelage	*TURBAN David SARL*	*2 980,45 €*	*2 457,80 €*	*5 438,25 €*
	OLLIVIER Franck	*3 350,00 €*	*2 731,00 €*	*6 081,00 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir, dans le cadre du marché de travaux du commerce et du logement du Bringolois, les entreprises suivantes, tel que présentées ci-dessus :**
  - **1 – Electricité/plomberie – SARL LUBIN – Total de 27 545,99 € HT**
  - **2 – Menuiserie/placo – Laurent BOUDER – Total de 6 200,00 € HT**
  - **3 – Peinture – MARJOT PEINTURE – Total de 20 563,80 € HT**
  - **4 – Faïence/carrelage – TURBAN David SARL – Total de 5 438,25 € HT**
    - **<u>Soit un total pour le commerce et son logement de 59 748,04 € HT</u>**
- **AUTORISE le Maire à signer les marchés publics correspondants ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se rapportant à ces marchés.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO